

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 23 juin 2020

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à huis clos par téléconférence à l'Hôtel de Ville, le mardi 23 juin 2020, à compter de 17h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont absentes les conseillères Chantal Gadbois et Marie-France Moquin.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Suzanne Lessard
MME	Bob Lussier	Lucie Dagenais
		Marie-France Moquin

Assistent également à la séance, par téléconférence madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant en tant que secrétaire d'assemblée et monsieur Sergej Golikov directeur général adjoint.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 18 juin 2020 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

En conséquence : il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE : la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 23 juin 2020

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Acceptation des plans d'infrastructures pour la construction du prolongement de la conduite d'égout sanitaire desservant le développement résidentiel 9288-5854 Québec Inc.
3. Autorisation article 32 MELCC prolongement d'une conduite d'égout sanitaire
4. Demande d'autorisation municipale pour l'installation d'une ligne aérienne chemin des Ormes et d'une installation souterraine chemin Abbott's Corner
5. Levée de la séance

RÉS 846-06-20 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié le 18 juin 2020.

ADOPTÉ

RÉS 847-06-20 ACCEPTATION DES PLANS D'INFRASTRUCTURES POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE DESSERVANT LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 9288-5854 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la municipalité a discuté avec le promoteur 9288-5854 Québec Inc. afin que celui-ci puisse construire 22 unités résidentielles tel que démontré au plan cadastral préparé par Philippe Tremblay arpenteur-géomètre sous la minute 4078, daté du 3 avril 2019;

ATTENDU QUE ces unités seront desservies par le prolongement de la conduite d'un égout sanitaire construit par le promoteur et qui seront cédés à la Municipalité lorsque les travaux seront terminés conformément à l'entente relative aux travaux municipaux;

ATTENDU QUE les Services EXP Inc. ont déposé un plan de localisation et les plans C01 et C02 intitulés 9288-5854 Québec Inc. « Nouveau développement résidentiel Frelighsburg – infrastructures », travaux proposés sous le sceau de monsieur Kevin Hickey, ing., en date du 25 mai 2020 pour une longueur totale d'environ 585 mètres;

ATTENDU QUE ces travaux ont été examinés par monsieur Alain Saladzius, ingénieur et ont fait l'objet d'une recommandation le 12 juin 2020 pour qu'ils soient soumis pour autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENTU QUE la capacité des infrastructures d'assainissement des eaux est suffisante pour recevoir les eaux supplémentaires;

ATTENDU QUE le projet soumis du prolongement de la conduite d'égout sanitaire ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg autorise le promoteur 9288-5854 Québec Inc. et son représentant, les Services EXP Inc., à déposer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation en vue de construire les infrastructures mentionnées;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 23 juin 2020

QU' : une entente de cession des infrastructures quant au prolongement d'une conduite d'égout sanitaire liant la compagnie 9288-5854 Québec Inc. et la Municipalité de Frelighsburg sera entérinée une fois les travaux achevés et attestés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux;

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un certificat attestant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation;

Que : la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif aux présentes.

ADOPTÉE

RÉS 848-06-20 AUTORISATION ARTICLE 32 MELCC PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC (article 32) pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire, dans le cadre du développement résidentiel réalisé par la compagnie 9288-5854 Québec Inc.

ADOPTÉE

RÉS 849-06-20 DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE AÉRIENNE CHEMIN DES ORMES ET D'UNE INSTALLATION SOUTERRAINE CHEMIN ABBOTT'S CORNER

CONFORMÉMENT aux demandes adressées à la Municipalité le 10 juin 2020 par la compagnie IHR Telecom concernant l'installation de la fibre optique sur le territoire municipal ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal autorise l'installation de 7 poteaux dans l'emprise du chemin des Ormes pour l'installation par IHR Telecom d'un câble aérien de fibre optique;

QUE : Le conseil municipal autorise l'installation d'un câble de fibre optique souterrain par forage directionnel dans l'emprise du chemin Abbott's Corner afin de compléter l'installation près du numéro civique 137 ;

QUE : la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 23 juin 2020

RÉS 850-06-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

